

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 14854
Numéro SIREN : 794 419 424
Nom ou dénomination : A JAMAIS LES PREMIERS

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2023 sous le numéro de dépôt 39608

A JAMAIS LES PREMIERS
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 40-42 rue de Charonne – 75011 PARIS
794 419 424 RCS PARIS

(ci-après désignée la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 06 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois
Le 06 mars

Monsieur Bruno QUAZZA, l'associé unique de la Société A JAMAIS LES PREMIERS, société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros, dont le siège social est situé 40-42 rue de Charonne, 75011 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 794 419 424, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission en qualité de Présidente de Madame Zaara MRAIHI ;
- Nomination d'une nouvelle Présidente, en remplacement de Madame Zaara MRAIHI ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission en qualité de Présidente de Madame Zaara MRAIHI)

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Zaara MRAIHI, de ses fonctions de Présidente de la Société à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et la dispense de tout préavis.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de Madame Zaara MRAIHI)

L'associé unique décide de nommer pour une durée de deux ans, Madame Afifa MRAIHI, née le 30 mai 1980 à PARIS, de nationalité française, demeurant 3 rue de la Chine - 75020 PARIS, aux fonctions de Présidente de la Société, non rémunérée, en remplacement de Madame Zaara MRAIHI, Présidente démissionnaire.

Madame Afifa MRAIHI, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucunes des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

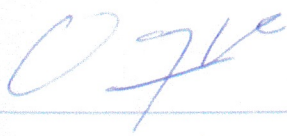
TROISIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions de l'associé unique qui a été signé par l'associé unique et sera retranscrit dans le registre des délibérations de l'associé unique.

BQ

Monsieur Bruno QUAZZA	
Madame Afifa MRAIHI Bon pour acceptation de fonction	